

MAIRIE DE DAUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le huit février, le Conseil Municipal de DAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} février 2022.Objet

**Opposition à la
généralisation des
trajectoires
FISTO-LACOU**

Délibération
08.02.2022 - 05

PRÉSENTS : ALBERT Patrick, BERNARD Denis, BIRELLO Danielle, BOUVIER Mélanie, CHEVALLIER Michel, GAUBERT Véronique, GÉRAUD Yves, JORGE Magali, LAGORCE Patrice, LÉAUTÉ Yves, SANDREAU Claude, SENNOU Nicole et PAILHE Milène.

ABSENTS EXCUSÉS : BENETEAU Pascal, BIRELLO Enzo, BRIENTIN Amélie, HUMAYOU Martine, VAISSIÈRES Fabienne et ZABOTTO David.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CHEVALLIER Michel.

Monsieur le Maire expose que la CCE du 19 octobre 2021 a rejeté à une large majorité la généralisation des trajectoires de décollage Nord dites FISTO-LACOU au départ de l'aéroport de Toulouse Blagnac.

Monsieur le Maire rappelle que la mairie de Daux s'oppose à cette généralisation du fait des nuisances sonores générées au niveau de la commune en addition au bruit causé par les décollages Ouest et les atterrissages Nord.

Les mairies de Grenade et de Larra soutiennent cette démarche.

Monsieur le Maire indique que l'ACNUSA a donné le 10 janvier un avis favorable à cette généralisation assorti de trois réserves.

Il expose que les travaux d'approche équilibrée ont été engagés en décembre et qu'un atelier des territoires est prévu par Monsieur le Préfet de Région en mars 2022. Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose qu'il soit sursis à statuer sur cette généralisation dans l'attente des conclusions des deux chantiers engagés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **S'oppose** à la généralisation des trajectoires FISTO-LACOU telles qu'expérimentées eu égard au bruit important enregistré aux écoles et au village (dépassement des 65dB max plusieurs dizaines de fois par jour). Cet impact ne figurait pas dans le dossier d'enquête.
- **Demande** qu'un impact environnemental soit établi à partir de mesures réelles appréciant la situation avant mai 2019 et depuis.
- **Confirme** l'implication de la commune de Daux dans les chantiers d'approche équilibrée et d'atelier des territoires.
- **Demande** que l'avis de la CCE soit suivi par l'Etat.
- **Demande** qu'il soit sursis à statuer à la décision de généralisation par l'Etat.

La commune confirme par ailleurs, son soutien à l'activité aéronautique et aéroportuaire tout en demandant que la santé de ses habitants reste préservée.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire,

Patrice LAGORCE